



Bulletin
municipal

n°3



BATS



Année 2017

Que s'est-il passé en 2016 ?

Le mot du maire

2

Batsoises, Batsois

L'année 2017 est bien là avec sa multitudes de nouveautés réglementaires. Votre conseil municipal est réactif à toutes ces obligations.

Sur le plan de la communauté de communes, notre nouveau territoire compte 26.000 habitants, elle se met petit à petit en place.

Comptez sur mon engagement en tant que vice-président pour mener cette aventure à bon port.

Jean-Jacques DUTOYA



Le conseil municipal

Vos conseillers municipaux

Le conseil municipal de Bats réunit un maire, 3 adjoints et 7 conseillers municipaux

Maire : DUTOYA Jean-Jacques, retraité

1er adjoint : DUMARTIN Yvon, agriculteur

2ème adjointe : MARTINET Paula, agent technique et aide à domicile

3ème adjoint : DUPOUY Jean-Marc, retraité de l'armée de l'air, ouvrier saisonnier

Conseillers municipaux :

DABESCAT Marc, charpentier

DEDEBAN François, psychologue scolaire

LABROUCHE Bertrand, boulanger pâtissier

LESPIAU Karine, comptable

LION Marie-Agnès, agricultrice

MARTIN Gaëlle, gestionnaire de clientèle professionnel (agence bancaire)

SIMAO Marco, monteur de jeux pour enfants

Les séances du conseil municipal sont publiques

Votre commune

Sommaire

3

Votre commune	La mairie	p.3
	Les décisions du conseil municipal	p.4
	Le budget	p.5
La vie de la commune	Démographie Concours des villages fleuris	p.7
	Acquisitions foncières Travaux au hall des sports	p.8
	Point sur les ventes de terrains Taxe d'aménagement Reprise de tombes abandonnées	p.9
	« Zéro phyto » Les petits travaux	p.10
Les organismes extérieurs	Syndicat Mixte Scolaire Syndicat des eaux du Tursan	p.11
	SIETOM	p.12

Les associations	Le comité des fêtes	p.13
	ACCA de Bats Génération mouvements Société philanthropique	p.14
	TBC Association diocésaine Association cyclotourisme	p.15
Pêle-mêle	Numéros utiles	p.16
	Artisans, commerçants... Informations utiles	p.17
	Civisme C'était il y a 100 ans...	p.18

La Mairie



Horaires d'ouverture au public :
Lundi : 8h-12h
Mardi : 8h-12h
Mercredi : 8h-12h30
Jeudi : 8h-12h30
Vendredi : 8h-12h

Adresse : 45, route de Vielle-Tursan 40320 BATS

Téléphone : 05.58.79.18.71

E-mail : mairie.bats@orange.fr

Employés communaux :

Secrétariat : PANTAIGNAN Marie-Claire

Services techniques : LAILHEUGUE Alain

Les décisions du conseil municipal

4 Janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale notamment la proposition de fusion de la communauté de communes du Tursan avec celles du Cap de Gascogne et de Hagetmau Communes Unies
4 25 Février	<ul style="list-style-type: none"> - Vote des comptes administratifs 2015 (compte administratif principal, comptes annexes CCAS et lotissement du Jeppe). - Approbation de la formule de calcul du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et approbation du montant de l'attribution de compensation 2016 (4.773,65 € pour la commune de Bats). - Adoption du prix reçu au concours des villages fleuris 2015 (130 €). - Adoption du taux de l'indemnité allouée à chaque adjoint (6,6 % de l'indice brut 2015). - Adhésion à la convention pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de Gestion des Landes (entretien et remplacement du défibrillateur : 450 €/an). - Décision de recourir à la société S.G.E.A. pour l'établissement des documents d'arpentage du chemin d'accès à la maison de « St-Antoine ». Les frais engendrés étant à la charge de la commune. - Remerciements adressés à l'association foncière pour l'entretien de la voie du chemin du lac.
14 Avril	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des taux des taxes locales. - Vote des Budgets Primitifs 2016 (budget principal et budget annexe du lotissement du Jeppe). - Approbation de la convention de mise à disposition du service communal en charge de la voirie de la commune au profit de la communauté de communes du Tursan. - Mise en œuvre du processus de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. - Approbation de la convention entre la commune et la préfecture des Landes portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. - Acquisition de la propriété de M. Alexis DUBROCA (hangar à côté du hall polyvalent). - Report de la décision de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M). - Décision de réparer les deux rampes de tubes radiants du hall polyvalent. - Décision de mettre aux normes les sanitaires handicapés.
8 Juin	<ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Tursan. - Avis favorable sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes du Tursan, de Cap de Gascogne et de Hagetmau Communes Unies. - Avis favorable au retrait de la communauté de communes du Pays Grenadois des compétences « Production et distribution d'eau potable » et « Assainissement non collectif » du Syndicat des Eaux du Tursan. - Vote des subventions aux associations. - Achat de matériel de désherbage thermique et d'une tondeuse à gazon. - Choix de la société JVS Mairistem en qualité d'opérateur de télétransmission agréé. - Sollicitation d'une subvention au titre du Fonds d'Equipement des Communes pour l'acquisition de la propriété de M. Alexis DUBROCA.
29 Août	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la révision n°1 du zonage d'assainissement sur l'ensemble du territoire communal. - Classement du chemin de St-Antoine dans la voirie communale, intégrée au domaine public. - Renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un travailleur social du Centre de Gestion des Landes. - Renouvellement de la convention de mise à disposition du Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi de Personnes Handicapées (SIMEPH) du Centre de Gestion des Landes. - Approbation de la convention entre la commune et l'ADACL pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation des Sols. - Mise à la disposition des jeunes du comité des fêtes du hangar à coté du hall des sports pour les fêtes patronales.
5 Octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Allocation d'une indemnité de conseil au percepteur. - Autorisation donnée au maire de contacter un bureau d'études pour procéder à un état et déterminer les travaux à réaliser au hall polyvalent. - Acceptation du don d'une partie de la parcelle ZH n° 167 émanant des Consorts DESMOULIES et prise en charge des frais de bornage occasionnés.
22 Novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Institution d'une taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 2 %. - Décision de louer le logement communal situé à l'étage de la mairie à Mme Anne-Marie LAILHEUGUE (loyer mensuel de 230 €) à compter du 1^{er} décembre 2016.

Le budget

Le budget d'une commune se divise en 2 parties : **le fonctionnement** (les dépenses courantes, habituelles) et **l'investissement** (des achats ou des travaux qui s'inscrivent dans la « durée »). Pour chacune de ces deux parties on trouve des **dépenses** et des **recettes** (ce que l'on perçoit).

Nous présentons donc ici

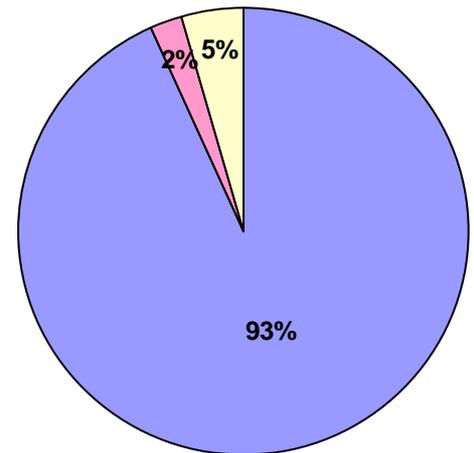
- l'investissement (recettes et dépenses)
- le fonctionnement (recettes et dépenses)

En raison de certaines subtilités liées à l'exercice de l'écriture comptable, nous présentons une version simplifiée du budget.

Nous vous informons également sur les subventions aux associations.

Les recettes d'investissement

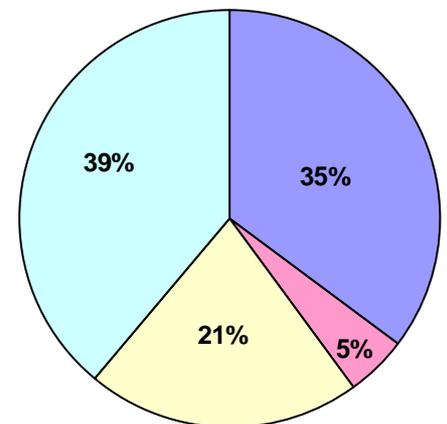
Excédents budgétaires	223.849,75 €*	C'est l'équivalent de « l'épargne » de la commune.
Remboursement de TVA	4.998,04 €	Pour certains travaux, la commune se voit rembourser une partie de la TVA sur ces travaux.
Subventions	10.951,47 €	Ce sont toutes les subventions que la commune perçoit pour les investissements qu'elle réalise.



* Comme tous les terrains du lotissement du Jeppe ne sont pas vendus, la commune a fait « l'avance » sur les travaux réalisés. Aujourd'hui, cette « avance » est d'environ 80.000 € (sous forme de déficit dans le budget du lotissement). **L'excédent budgétaire est donc « réellement » d'environ 140.000 €.**

Les dépenses d'investissement

Emprunts et cautions	16.237,30 €	En 2016, la commune a remboursé 14.743,54 € de capital.
Logiciels informatiques	2166,00 €	Ce sont les logiciels permettant la dématérialisation des documents.
Travaux*	9.790,44 €	Ce sont les travaux payés pendant l'année.
Acquisitions foncières **	17.859,26 €	Ce sont les achats de terrains ou les frais liés à l'achat de terrains (frais de notaire, de bornage...).



* Réparation du chauffage du hall des sports (8.401,44 €), achat d'une tondeuse à gazon (549 €), achat d'un désherbeur thermique (840 €)

** Acquisition du hangar à M. Dubroca (achat et frais de notaire : 15.938,38 €), paiement des frais de notaire du terrain en vue d'une éventuelle extension de la station d'épuration du quartier des Bidalons (774,18 €, Cf. décision du conseil du 26 Juin 2014 dans le bulletin municipal n°1), frais de bornage du chemin de St-Antoine (1.146,70 €)

Zoom sur les emprunts de la commune en 2016 :

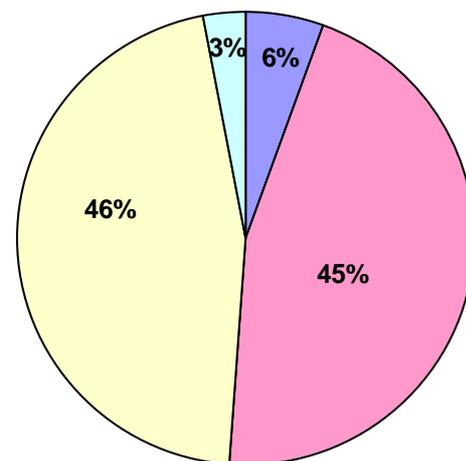
La commune a remboursé 8.813,53 € de capital pour l'emprunt concernant l'embellissement du bourg (reste 9 années à 3,44%)

La commune a remboursé 5.930,01 € de capital pour l'emprunt concernant le hall des sports. Cet emprunt est désormais totalement remboursé.

Au total, la commune a remboursé 14.743,54 € de capital et payé 3.784,99 € d'intérêts en 2016. L'emprunt pour le hall était couvert par une subvention du Conseil Départemental que nous percevons chaque année jusqu'à la fin de l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement

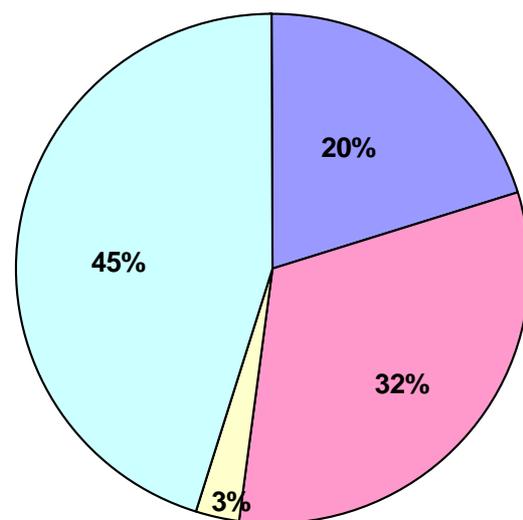
Loyers	11.629,92 €	Ce sont les revenus des loyers des logements communaux
Dotations et participations	96.083,81 €	Ce sont les diverses dotations qui sont attribuées à la commune.
Impôts et taxes*	96.960,66 €	Les taxes foncières et d'habitation ont rapporté 68.922 € à la commune en 2016.
Autres	6.892,02 €	On y trouve le loyer du hall, les concessions au cimetière, etc....



* Lorsqu'une propriété foncière changeait de propriétaire, une partie des « frais de notaire » est reversée à la commune sous forme de « droits de mutations ». Le montant de ces droits varie chaque année (par exemple en fonction du nombre de ventes immobilières dans la commune). En 2016, la commune a perçu davantage de « droits de mutations », pour un montant total de 22.045,66 € contre 14.279,42 € en 2015. Cela explique la hausse pour la ligne « impôts et taxes ».

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	32.958,09 €	On peut citer l'électricité, l'eau, l'achat de fournitures, les cérémonies...
Personnels*	51.621,19 €	Ce sont les salaires et les cotisations pour les personnels communaux.
Compensations à la communauté de communes	4.773,65 €	Il s'agit d'une compensation due au financement par l'ancienne Taxe Professionnelle Unique et aux transferts de compétences à la communauté de communes.
Autres charges de gestion courante**	73.817,68 €	Ce sont les indemnités des élus, les contributions aux organismes extérieurs, les subventions aux associations etc....



* Par rapport à 2015, l'augmentation est due au financement d'une formation du cantonnier, à l'augmentation ordinaire des salaires en fonction de l'inflation et à la promotion de la secrétaire de mairie à un échelon supérieur.

** Indemnités des élus (16.837,68€), contribution au SDIS (pompiers : 4.658,72€), contribution au syndicat mixte scolaire (45.507,75€)

Au final le budget de fonctionnement 2016 dégage un excédent de fonctionnement de 24.642,47 €

Les subventions 2016 aux associations

ADMR : 600 € / ACCA de Bats : 250 € / Tursan Basket Chalosse : 3.100 € /
Amicale des aînés ruraux : 150 € / Association des conjoints survivants : 70 €

La vie de la Commune

Démographie



Ils sont nés en 2016

- ➔ LAMOTHE Tedgy, Xavier né le 14/02/2016
- ➔ BRUCHOU MALARDE Sylvain né le 05/10/2016
- ➔ LAFFARGUE Lucien, Peio, Anatole né le 03/11/2016
- ➔ YAO CHAN CHEONG Hilauwea, Tepanier, Stella, Keali'i, née le 29/11/2016
- ➔ VIDOT Agathe, Marie, née le 11/12/2016

Ils ont emménagé à Bats en 2016

- ➔ M. TRUBESSET Rémi et Mlle DACHEUX Marlène, 143 route de Vielle-Tursan
- ➔ M. PETIT Christophe et Mme BRETHERS Monique, 215 route de Vielle-Tursan
- ➔ M. et Mme TOQUET Anthony, 21 quartier des Bidalons
- ➔ M. et Mme BISCHOFF Roland, 45 quartier des Bidalons
- ➔ M. et Mme DELAHOUCHE, 220 quartier des Bidalons
- ➔ M. et Mme DEMON Michel, 255 quartier des Bidalons
- ➔ M. et Mme PONTOIS Jean-Marc, 236 quartier des Bidalons
- ➔ M. VIDOT Joël et Mme MARTINEZ Marie-Noëlle, 87 lotissement du Jeppe
- ➔ M. et Mme DELESPIERRE Guy, 1098 route d'Aubagnan



Ils nous ont quitté en 2016

- ➔ LABAT (veuve DUMARTIN) Marie Madeleine.....le 02/09/2016
- ➔ BRETHERS (veuve MORGANX) Irène.....le 27/01/2016



Ils se sont dit « oui » en 2016

- ➔ DESILANI Jérémy, Aldo, Jean et
BAQUE Laetitia, Valentine, Denise.....le 16/07/2016



Concours des villages fleuris

Exceptionnellement, en 2016, l'entretien du village n'a pas nécessité l'organisation d'une journée citoyenne. Qu'à cela ne tienne, le 9 juillet, le conseil municipal a sollicité celles et ceux qui le pouvaient afin de participer à l'entretien des espaces verts du village.



Les batsoises et les batsois ont la main verte !

Telle est la conclusion de l'équipe du jury du concours des villages fleuris puisque, comme en 2015, Bats fait partie des vainqueurs du 3^{ème} prix (130 €) de ce concours.

Le conseil municipal adresse ses félicitations et ses remerciements à toutes celles et tous ceux qui contribuent à l'offre et à l'entretien d'un cadre agréable pour tous.



Acquisitions foncières

Acquisition du hangar situé à côté du hall polyvalent

M. Alexis DUBROCA a proposé à la municipalité de lui vendre le hangar situé à côté du hall des sports.

Ce hangar de 450 m² est particulièrement bien situé puisqu'il est proche des différents branchements aux réseaux (eaux usées, électricité, eau) et qu'il est mitoyen avec le hall polyvalent et la réserve.

8

De plus, sa superficie permet d'envisager plusieurs aménagements au cœur du bourg (local protégé pour l'éviscération du gibier, local pour l'ACCA, local pour le matériel de la commune...).



Considérant les atouts de cette acquisition, le conseil municipal a décidé de saisir cette opportunité. La commune a donc acquis ce hangar pour 15.000 € et 938,38 € en frais de notaires.



Acquisition du chemin de St-Antoine

Trois propriétaires se partageaient le chemin de St-Antoine qui mène à la maison de M. et Mme BOULIN. Ces trois propriétaires ont donné leur accord pour donner gratuitement les terres à la commune.

La commune a donc décidé d'acquérir ce chemin afin de le placer dans le domaine public et permettre son goudronnage par la communauté de communes comme toutes les autres voiries publiques.

Pour que cette transaction soit possible, le bornage a dû être revu pour 1.146,70 €.

Les travaux au hall des sports

Réparation du chauffage

Le chauffage du hall polyvalent est constitué de tubes radiants dont la taille n'est plus fabriquée. Lorsqu'une des deux rampes est tombée en panne, le conseil municipal a fait examiner l'autre rampe. Cet examen révélait que la seconde rampe était usée également.



Le conseil a donc étudié deux possibilités : la réparation de l'existant ou le remplacement des rampes de chauffage.

L'achat d'une rampe neuve aurait coûté 6.900 € HT (prix auquel il faut rajouter les frais d'installation avec notamment la location d'une nacelle).

La réparation d'une rampe était évaluée à environ 3.950 € (tout compris).

Afin d'éviter d'avoir à payer deux fois les frais de réparation, le conseil a donc choisi de réparer les deux rampes pour un total de 8.401,44 € TTC.

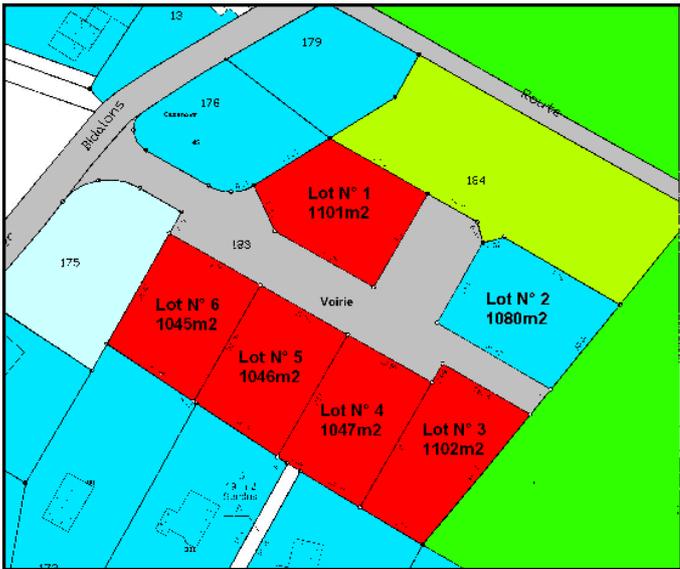
Expertise à propos des fissures

Depuis un certain temps, nous constatons que des fissures se creusent dans les murs de la petite salle du hall et dans les cuisines. Le conseil municipal a donc sollicité le bureau d'étude A.E.C. de Séméac (65) pour faire part de son expertise.

Dans un premier temps, des témoins en plâtre ont été placés pour 1 an afin d'évaluer l'évolution des fissures.



Point sur les ventes des terrains municipaux



En 2016, si la commune n'a pas vendu de terrains, plusieurs sous-seing privés ont été signés avec des acquéreurs potentiels. Certaines ventes ont déjà été conclues en 2017, d'autres sont sur une bonne voie.

Il reste des lots à la vente. Afin de renforcer l'attractivité des lots, le conseil municipal a décidé de procéder au goudronnage de la voirie sans attendre la vente de tous les lots.

9

Instruction des Autorisations d'Occupation des Sols et mise en place d'une taxe d'aménagement

Récemment, les services de l'Etat instruisaient les « Autorisations d'Occupation des Sols ». Il s'agit de l'instruction des documents tels que les certificats d'urbanisme, permis de construire etc....

Désormais, les communes ayant un document d'urbanisme (carte communale, PLU ou PLUi) et se trouvant dans une communauté de communes de plus de 10.000 habitants doivent assurer le service en propre. C'est le cas de Bats qui fait désormais partie de la communauté de Communes Chalosse-Tursan.

Pour assurer cette instruction, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (A.D.A.C.L.) a créé un service « Application du Droit des Sols » (ADS) dont le coût sera couvert par les communes adhérentes. Le financement sera basé pour moitié sur un critère de population et l'autre moitié en fonction du nombre d'actes réalisés l'année n-1. Le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce service.

Pour assurer le financement de cette dépense contrainte nouvelle, le conseil municipal a fait le choix d'instituer une taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire au taux de 2%. Cette taxe ne s'applique qu'à l'occasion d'opérations de constructions immobilières. Ce choix résulte de la volonté du conseil municipal de ne pas faire payer le service ADS à l'ensemble des habitants mais uniquement à celles et ceux y ayant recours.

Procédure de reprise des tombes abandonnées

La commune a entrepris une procédure de reprise des tombes abandonnées. Elles sont signalées par un avis placé devant les tombes concernées.

Les personnes s'intéressant à un titre quelconque à celles-ci sont invitées à se présenter à la mairie.

Ces concessions peuvent faire l'objet d'une procédure de reprise. Pour cela, les personnes doivent s'adresser à la mairie.



Bats : commune « Zéro phyto »

La loi de transition énergétique interdit l'utilisation des produits phyto-sanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques. Désormais, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires. Ce changement d'habitude invite chaque citoyen à modifier son rapport aux espaces publics car il ne sera pas rare que la nature reprenne ses droits et que quelques mauvaises herbes s'invitent désormais dans les compositions florales ou dans l'espace public.

Soucieux de préserver un cadre agréable, la commune a agi :

- l'agent technique a pu suivre une formation spécifique,
- un désherbeur thermique a été acheté (840 € T.T.C.).

Le conseil municipal a également décidé d'investir dans l'achat d'une tondeuse à gazon (549 € T.T.C.)

Le conseil municipal tient à remercier celles et ceux qui entretiennent spontanément l'espace public.



10

Les petits travaux

Plusieurs travaux ont été réalisés à l'école de Bats.

Afin de se mettre en conformité avec les précautions nécessaires à l'accueil d'un public jeune à l'école de Bats, des grilles de protection ont été installées autour de la cour de récréation pour un montant total de 1.830 € T.T.C.



Depuis la mise en œuvre du plan vigipirate, les portails des écoles doivent être fermés à clé. Aussi, une sonnette a été installée au portail de l'école.

Le mur de la salle de garderie présentait de l'usure, les trous ont été rebouchés.



Le chemin du lac a été remis en état grâce à l'aide de l'association foncière. Le conseil municipal les en remercie sincèrement. La commune a financé les frais d'élagage.

Dans l'optique de rendre les lieux publics accessibles aux personnes en situation de handicap, les toilettes ont été aménagés.

A la mairie, la cuvette a été changée et une barre d'appui avec béquille a été installée pour un montant de 757,38 € T.T.C

Au hall, une barre d'appui a été installée.



La commune était propriétaire du défibrillateur placé à l'entrée du hall.

Les frais d'entretien s'élevaient à 200 €/an.

Le défibrillateur ne fonctionnait plus et l'achat d'un neuf coûtait 872 €.

Il existait une autre option car il est possible pour une commune de signer une convention avec le Centre de Gestion des Landes qui propose une location du matériel et qui en assure la maintenance pour 450 €/an.

Considérant les coûts et aussi l'assurance que constituait cette convention, le conseil municipal a décidé de ne pas acheter le nouveau matériel mais de signer la convention avec le Centre de Gestion des Landes.



Les organismes extérieurs

Syndicat Mixte Scolaire



Les Temps d'Activités Périscolaires 2015-2016 : Autour des 4 éléments

Toujours soucieux de proposer aux enfants des activités périscolaires de qualité qui s'inscrivent dans un projet cohérent, le comité de pilotage a défini le thème des 4 éléments (eau, air, feu et terre) pour fédérer les activités réalisées par les enfants du regroupement scolaire.

L'eau : Réalisation d'une fontaine de Héron (fontaine qui fonctionne sans pompe et qui met en évidence la pression de l'air).

Le feu : Réalisation de maquette de volcans.

La terre : Réalisation d'un mur végétal.

L'air : Réalisation de cerfs-volants et de moulins à vents.

L'ensemble de ces réalisations s'inscrivent dans une logique de recyclage d'objets du quotidien. Elles ont pu être exposées lors de la fête de l'école. Le spectacle de fin d'année s'est également construit autour de ce thème. Les enfants de l'école de Bats ont présenté des chants mis en scène et correspondant au thème de l'eau.

Ceux de Vielle-Tursan ont travaillé le thème de l'air avec un chant dans un bateau à voiles.

Le thème du feu a été traité par les enfants de CE1 et CE2 (les hommes préhistoriques).

Sur le thème de la terre, les CM1 et CM2 ont créé une machine à fabriquer des briques dans le but de Bâtir un monde meilleur.

Enfin, l'ensemble des enfants se sont retrouvés pour le final avec la chanson « On écrit sur les murs ».

Ce spectacle et l'exposition ont rencontré un franc succès, contribuant ainsi à l'épanouissement des enfants.



11



Le Syndicat des Eaux du Tursan



Entretien des stations d'épurations sans herbicides

Pour entretenir les 28 stations d'épurations du syndicat, les agents n'utiliseront plus d'herbicides.

De nouvelles techniques d'entretien sont utilisées car elles sont moins nocives pour l'environnement et moins toxiques pour l'applicateur.

Pour entretenir les espaces des stations, les alternatives proposées sont :

- Mécaniques : avec la tonte ou le fauchage.
- Thermiques : avec le désherbage à flamme directe.
- Végétales : par le paillage, les couverts végétaux, les gazons fleuris et les bâches.

Pour avertir la population de l'usage de cette nouvelle méthode d'entretien, des panneaux d'information sont installés sur les entrées de chaque station d'épuration



Le SIETOM



Commune de Bats-Tursan Bilan 2016



Fiche d'identité SIETOM

Population : 77 171
 Nombre de points tri : 1 pour 358 hab
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 14 hab

Fiche d'identité de la commune

Population : 324
 Nombre de points tri : 1 pour 324 hab
 Nombre de conteneurs verres isolés : 0
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 18 hab

La collecte ordures ménagères

Tonnage SIETOM : 16 109 tonnes
 Ratio SIETOM en kg/hab : 209
 Ratio national en kg/hab : 269

Le compostage individuel

0 composteur(s) distribué(s) en 2016
 37 foyers équipés soit 28 % de la commune

Tonnage commune : 68
 (ratio SIETOM x population commune)
 Jour(s) de collecte : **Lundi**
 depuis le 21 septembre 2015

La collecte sélective

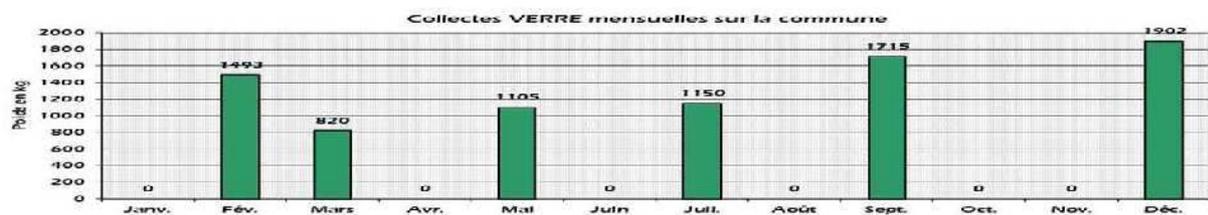
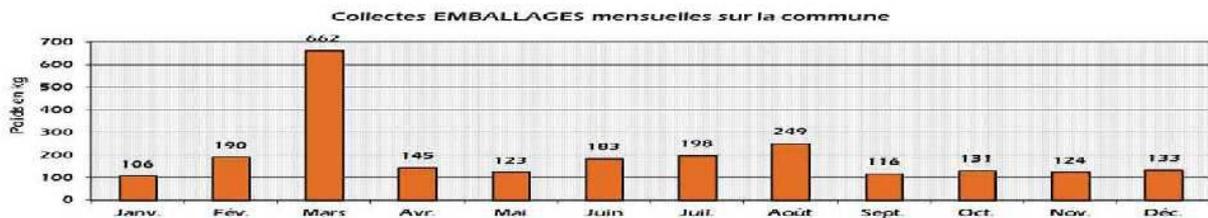
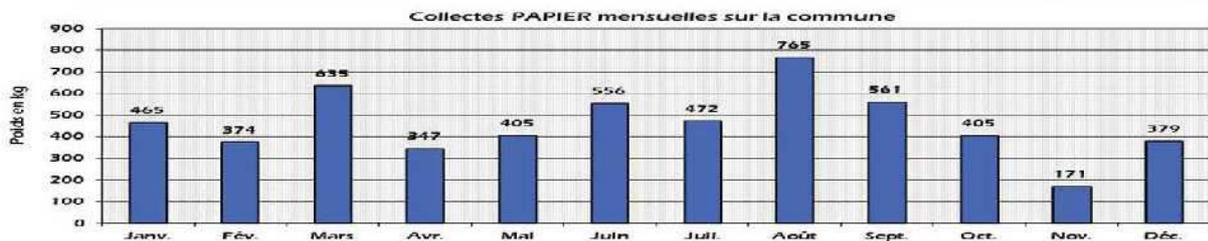


Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

Matériau	SIETOM		Commune		Ratio commune /ratio SIETOM
	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab	
P	1 900 862	25,7	5 535	17,1	☹️
E	506 640	6,8	2 361	7,3	😊
V	2 098 264	27,6	8 184	25,3	😐

P= Papier E= Emballages V= Verre

Bilan des collectes par point tri



Les associations

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes a encore, en cette année 2016, fait preuve de son dynamisme à travers de nombreuses manifestations.

Tout d'abord avec la journée patrimoine organisée le 17 Septembre 2016. Une marche sur le parcours des fontaines Batsoises, rénovées par les bénévoles, a rassemblé à nouveau cette année une cinquantaine de personnes. Un petit déjeuner convivial a été partagé à mi-parcours. Plus tard dans la journée et malgré une météo incertaine, le tournoi de pétanque a eu lieu dans une bonne ambiance et en toute simplicité. Cette agréable journée s'est terminée par un repas partagé dans la salle polyvalente de Bats, l'occasion d'attribuer les récompenses aux gagnants du concours et de passer un bon moment ensemble dans notre commune.

Cette année les fêtes patronales se sont déroulées les 14, 15 et 16 Octobre 2016. Quelques nouveautés étaient prévues au niveau animation :



Un rendez-vous sportif, le trail des fontaines a été organisé le samedi après-midi. Bats a accueilli de nombreux coureurs, motivés et déterminés à vivre cette expérience sportive. Avec l'aide de l'UFOLEP et des nombreux bénévoles, la course a été un véritable succès !



La « Peña Lous Gouyats » se concrétisa cette année avec la mise en place de sa bodéga le samedi soir, attenante à la salle polyvalente. Les jeunes du village se sont mobilisés afin d'assurer une belle soirée de fêtes et de musique !

Comme à son habitude, la troisième édition de la soirée Bats'Arre et sa Battle de Bandas a également animé ce week-end festif. Afin de clôturer ces fêtes dans la meilleure des ambiances, un karaoké animé par DJ Romain a été organisé comme chaque année.

Au niveau des repas, le nombre de réservations est identique aux années précédentes et les fêtes ont été une réussite pour le comité.



L'équipe du comité tient à vous remercier de votre présence et de votre aide tout au long de l'année. Le comité des fêtes joue un rôle dans la vie du village en proposant des activités qui créent du lien et qui impliquent de nombreux bénévoles. Merci à tous de nous rejoindre chaque année dans ces différentes manifestations et nous vous donnons déjà rendez-vous pour une nouvelle édition 2017 !

ACCA de Bats

La journée des chasseresses et des non chasseurs

Le 8 octobre 2016, plusieurs ACCA limitrophes ont accueilli sur leur territoire des chasseresses de toutes les Landes pour leur faire découvrir un nouveau biotope et une approche différente de la chasse par rapport à leur territoire. Des personnes qui voulaient découvrir la chasse se sont jointes à elles. Au total, 40 femmes de tout le département et une dizaine d'épicuriens ont participé à cette journée.

La chasse s'est concentrée sur le petit gibier, faisans, lièvres, lapins, perdreaux et grives. Différents groupes ont été constitués et se sont répartis sur les territoires des différentes ACCA. Les personnes ont pu découvrir différentes pratiques de chasse : au fusil, à l'arc, au chien courant ou au rapace. Pour cette dernière pratique, des fauconniers du Tarn et Garonne s'étaient joints aux chasseresses et aux archers landais.

Devant le franc succès de cette journée, elle sera renouvelée le 21 octobre 2017. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de Benoît Beyris.

Une ACCA active

Quentin Duré, néo batsois, a intégré l'ACCA de Bats. Passionné de chasse au corbeau, il s'est rapidement intégré et participe aux battues. Nous lui souhaitons la bienvenue et serons heureux d'accueillir d'autres membres.

L'ACCA poursuit sa mission de régulation des populations susceptibles d'occasionner des dégâts sur les cultures ou les élevages en conformité avec le plan de chasse défini (50 chevreuils sur 3 ans par exemple).

Enfin, l'ACCA a participé à la manifestation de défense de la culture et des traditions landaises qui a rassemblé 4.000 personnes à Mont-de-Marsan le 1^{er} octobre 2016

Génération mouvement

14

Merci Jacky !!

2016 aura été la dernière année de présidence de Jacques DESPONS. Il a œuvré pour la bonne marche de l'association en qualité de président pendant 17 années.

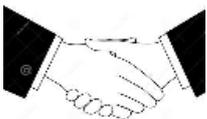
Sous sa présidence, l'association a pu proposer des animations mensuelles avec goûters et jeux mais aussi des animations pour les réveillons du Nouvel An ou le traditionnel repas annuel. Attentif aux autres, il a toujours veillé à ne pas oublier celles et ceux qui ne pouvaient pas y venir. Convainquant, il a plusieurs fois réussi à entraîner avec lui des groupes de personnes pour participer aux animations communales ou cantonales.

Pour son bénévolat efficace, nous tenions à le remercier sincèrement.

Une nouvelle page est désormais à écrire avec toutes les bonnes volontés pour continuer dans le sillon qu'il a su creuser. N'hésitez pas à nous rejoindre.



Société philanthropique de secours mutuel



La société de secours mutuel de BATS a pour but de venir en aide aux plus démunis en accompagnant des familles lors des obsèques en portant le cercueil dans l'église et de l'église au cimetière, en incitant des membres de la société à assister aux obsèques et en participant financièrement aux obsèques des membres de la société et de leur époux(se).

Cette solidarité dans un des moments les plus douloureux de l'existence ne peut exister sans l'implication des membres que nous remercions ici. Nous invitons toutes les personnes intéressées à prendre contact avec le président de l'association : Alain LAILHEUGUE : 06.24.69.04.08

« L'esprit oublie toutes les souffrances quand le chagrin a des compagnons et que l'amitié le console »

(W. Shakespeare)

TBC



Tursan Basket Chalosse : Un nouveau visage au club...

Après 5 saisons passées au club en tant qu'éducateur, Yannick a décidé de tourner la page et de découvrir de nouveaux horizons. Nous ne pouvons que le remercier pour le travail accompli au sein du club non seulement auprès des jeunes mais aussi avec l'équipe féminine qu'il emmena au niveau régional. Nous te souhaitons bonne chance et réussite dans ton nouveau métier.

Il fallait donc pallier à son départ et trouver un remplaçant. Après plusieurs contacts et rendez-vous, notre choix s'est porté sur Adrien Tastet, un vrai Chalossais, originaire de Saint-Cricq Chalosse qui connaît bien le basket landais et ses spécificités. Titulaire du BP JEPS Basket, il a la lourde tâche de s'occuper de la formation au sein du club et intègre aussi l'effectif de notre équipe fanion. Nous lui souhaitons la bienvenue, nous espérons qu'il répondra à vos attentes et qu'il s'intégrera au plus vite dans son nouvel environnement.



Bas les masques le 1^{er} Avril

Si la saison 2015-2016 a été riche en résultats au niveau de toutes les équipes, la convivialité et le divertissement font partie des thèmes abordés et proposés par le club. Depuis plusieurs années maintenant, la soirée carnaval devient une date incontournable et l'édition 2016 a été un succès tant en terme de participation qu'en diversité de déguisements. Nous remercions et félicitons tous ceux qui jouent le jeu en prenant part à la fête et encourageons ceux qui, jusqu'ici, n'ont pas franchi le pas en se déguisant pour les prochaines éditions.

15

Association diocésaine d'Aire et Dax



Pour fêter Noël, la paroisse Tursan Ste Marie invite chaque village à réaliser une crèche. Notre église a donc réalisé une crèche champêtre qui reprenait les marqueurs de la nature typique du Tursan. Cette réalisation fut très appréciée et Bats a reçu le 3^{ème} prix de la paroisse.

Nos responsables laïcs ont également accompagné toutes les personnes décédées, notamment Irène Morganx et Denise Dumartin.

Association cyclotourisme Bats

En septembre 2016, un groupe d'irréductibles batsois composé de Gérard Duytsche, Christophe Petit, Alain Lafitte et Bernard Lafitte a entrepris la montée du col du Pourtalet. Ils ont pu compter sur le concours d'André Tastet (d'Arboucave) et de Pierre Lesparre (de Mant) qui se sont mêlés à eux pour cette sortie exceptionnelle. Pour éviter tout coup de fringale, les compagnes des 6 compères les ont rejoint pour participer à un repas convivial au sommet.

Mais l'essentiel de notre activité reste axé sur les balades accessibles au plus grand nombre. A Bats, nombreux sont les cyclistes de tous types. Que vous soyez vélo de route ou V.T.T., balade découverte ou sortie exceptionnelle, l'association cyclotourisme accueille tous les publics. Nous essayons de fédérer toutes celles et tous ceux qui partagent le plaisir cycliste amateur et convivial. N'hésitez pas à contacter Alain Lafitte pour nous rejoindre !



Pèle Mêle



Les numéros utiles

Les urgences



Pompiers : 18
Police secours : 17
Gendarmerie de Geaune : 05.58.44.41.98
SAMU : 15
Centre antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80
Allo enfance en danger : 119
SOS Viols : 0800.05.95.95
Allô escroqueries : 0811.02.02.17

Le tourisme



Office de tourisme de Geaune :
05.58.44.42.00
Office de tourisme de Samadet :
05.58.70.65.45

La santé



Maison de la santé de Samadet (Médecins ;
Infirmiers kinésithérapeutes ; Podologue ;
Orthophonistes, psychologue) : 05.58.79.11.57
Cabinet médical de Geaune : 05.58.44.51.34
Pharmacie Brouca-Layris
(Samadet) : 05.58.79.11.42
Pharmacie Labastide (Geaune) : 05.58.44.58.81
Maisons de retraite de Geaune : 05.58.44.51.04
Maisons de retraite de Samadet :
05.58.79.11.26

Le logement



Office Public de l'Habitat des Landes :
05.58.05.31.31
ADIL 40 : 05.58.46.58.58
Agence Nationale de l'Habitat : 05.58.51.31.57
C.A.U.E. : 05.58.06.95.96
PACT des Landes : 05.58.90.17.97
Comité Interprofessionnel du logement :
05.58.05.71.00

Les réseaux / l'environnement



Syndicat des eaux du Tursan : 05.58.44.58.58
SIETOM de Chalosse : 05.58.98.57.57
ERDF dépannage : 09.726.750.40

Le correspondant de presse Sud-Ouest



DULUCQ Alain : 05.58.44.50.68 / 06.85.10.19.10
tursan-dulucq@wanadoo.fr

Les collectivités locales



Communauté de communes Chalosse Tursan :
05.58.76.41.41
Pays Adour Chalosse Tursan : 05.58.79.74.80
Conseil Départemental des Landes :
05.58.05.40.40
Préfecture des Landes : 05.58.06.58.06
Conseil Régional : 05.57.57.80.00

L'emploi



La mission locale : 05.58.71.95.52
Association Chalosse Tursan :
05.58.79.35.00

Le social



Centre Médico-Social d'Hagetmau :
05.58.79.32.25
Assistante sociale de secteur : 05.58.71.61.65
CAF : 0820.45.40.10
Centre Communal d'Actions Sociales :
05.58.79.18.71
ADMR Samadet : 05.58.79.60.68

La culture



Musée de la faïence et des arts de la table :
05.58.79.13.00
Centre culturel du Tursan (Samadet) :
05.58.44.50.01
Centre Céramique Samadet : 05.58.79.65.42
Médiathèques :
Geaune : 05.58.44.40.95
Samadet : 05.58.79.65.50

Le sport



Piscine intercommunale : 05.58.44.58.41

Les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, assistantes maternelles de Bats

Charpentier	Dabescat frères	05.58.79.19.66
Garagiste	Garage Lendresse	05.58.79.10.72
Plombier	M. Destenave	05.58.79.15.89
Maçon	SARL Lafitte frères	05.58.79.62.70
Maison d'édition	Sarl Diffusion différente Editions d'Utovie	05.58.79.17.93
Service à la personne, entretien, travaux ménagers	Marilyn Labbé	06.11.96.00.27
	Sandrine Tastet	06.47.83.19.22

Les informations utiles

Des stations services à Geaune et à Samadet



Station service de Geaune

La communauté de communes du Tursan a mené à terme le projet de création d'une station service à Geaune et une station service avec une station de lavage à Samadet. Disposer d'un ravitaillement en essence dans notre territoire était nécessaire pour en renforcer l'attractivité et pour répondre aux besoins des habitants.



Station service de Samadet

Sur Geaune, la station est située dans la zone d'activité « Le village artisanal », près de la déchetterie. Le choix a été fait de ne pas mettre de station de lavage car le garagiste, voisin de la station, propose ce service. A Samadet la station est située derrière la maison de santé, l'accès étant situé sur la route d'Hagetmau. Cette station propose une zone de lavage.

L'entreprise s'est engagée à respecter un tarif proche de ceux des grandes surfaces voisines d'Hagetmau, Aire-sur-l'Adour ou Saint-Sever.

Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs

Pour lutter contre les départs à l'étranger de jeunes radicalisés, l'autorisation de sortie du territoire est à nouveau d'actualité à compter du 15 janvier 2017. Le mineur qui quitte le territoire national sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie de territoire signée d'un titulaire. Plus de renseignements en mairie.

Un caisson pour la recyclerie d'Hagetmau à la déchetterie de Geaune

Dans le précédent numéro du bulletin municipal, nous vous annoncions l'ouverture d'une recyclerie à Hagetmau. Pour faciliter les dons, et ainsi réduire la quantité de déchets enfouis, un container est désormais disponible à la déchetterie de Geaune.

Les objets déposés sont récupérés par l'association Landes Partage qui les restaure et crée ainsi des emplois.

Vous pouvez contacter l'association au 05.58.85.26.27 ou sur www.landeshpartage.fr



De nouveaux horaires au centre des finances publiques de Geaune

A compter du 2 janvier 2017, le centre des finances publiques de Geaune sera ouvert de 8h30 à 14h45 du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 le vendredi.

Il est fermé tous les après-midi.

Une Maison de Service Au Public à Geaune

En plus des services habituels, le bureau de Poste de Geaune offre désormais la possibilité d'entrer en relation avec les services de Pôle Emploi et de la CPAM.

Civisme

Le stationnement dans le bourg

Le bourg de Bats a le charme des « villages rue », cet habitat regroupé le long d'une rue principale. Bats a également le charme des villages ruraux avec ses paysages, ses coteaux, sa verdure.

Ces deux charmes font que des engins agricoles sont amenés à traverser la rue principale, à manœuvrer dans de petits périmètres. C'est pour faciliter la cohabitation de tous que le conseil municipal rappelle que le stationnement en bordure de la rue principale peut gêner la circulation et qu'il remercie celles et ceux qui utilisent les parkings.



C'était il y a 100 ans... en 1916

Etat Civil

Naissances :

Le 15/08/1916, maison Mounet, **Joseph Charles Lamaignère** fils de Charles Lamaignère cultivateur 26 ans et de Marthe Jeanne Destenave ménagère 23 ans.

Le 17/11/1916, maison Charton, **Julien Dezest** fils de Jean Baptiste Dezest charpentier 30 ans et de Marthe Descalès ménagère 24 ans.

Mariage :

Néant

Décès :

Le 01/01/1916, au Peyre, **Lucmau Catherine épouse Pantaignan** ménagère âgée de 67 ans.

Le 02/02/1916, à Peyotte, **Dussaut Marie Claire veuve Lamarque** ménagère âgée de 78 ans.

Le 26/04/1916, à Piton, **Pierre Momas** cultivateur et colon* âgé de 74 ans.

Le 04/08/1916, au Martin, **Marie Madeleine Barbe épouse Tauziet** ménagère âgée de 60 ans.

Le 13/12/1916, **Marie Julie Pantaignan** célibataire ménagère âgée de 83 ans.

* le mot colon est synonyme de métayer.

Peu de naissances, pas de mariage, telles sont les conséquences démographiques de la 1ère guerre mondiale. A la liste des décès, il faut ajouter les noms des Batsois morts pour la France.

La 1ère guerre mondiale

Parmi les nombreux Batsois mobilisés dès 1914 certains sont tombés au combat. Leurs noms figurent sur le monument aux morts inauguré le 05/07/1925. Mais qui étaient-ils ? Comment sont-ils morts ? Où se trouvent leurs sépultures ?



TASTET Jean dit Joseph, né à Bats au Berry en 1891, maçon, est porté disparu à Laigle dans l'Oise le 16/09/1914.

Sépulture : Nécropole nationale de Cuts (Oise) tombe 48. (acte de décès transcrit à Bats en 1920).

BRETHES Pierre dit Alphonse, né à Bats au Cache, en 1891, maçon, est « tué à l'ennemi » à Hohrod Bois d'Eichwald dans le Haut-Rhin le 07/03/1915. « Belle conduite au feu pendant les combats des 19-20-22-23 février 1915 et 6 et 7 mars 1915. Médaille militaire posthume. »

Sépulture : carré communal de Munster (Haut-Rhin) tombe 7. (acte de décès transcrit à Bats en 1920).

TAUZET Firmin dit Siméon, né à Bats au Marquet en 1881, cocher, est décédé le 08/04/1915 au château de Braux- Sainte- Cohière dans la Marne des suites de blessures de guerre.

Sépulture : nécropole nationale de Sainte Ménehould (Marne) tombe 2992. (acte de décès transcrit à

Bordeaux où il était domicilié, en 1915).

MOMAS (Maumas) Jean dit Henri, né à Urgons en 1884, cultivateur, s'est marié à Bats en 1911 avec

Catherine Labadie. Il est porté disparu le 25/09/1915 à Agny dans le Pas-de-Calais. (acte de décès transcrit à Bats en 1920).



MONSEGUR Pierre Alfred, né à Bats à Lamareng en 1882, cultivateur-vigneron, est « tué à l'ennemi » le 22/05/1916 à Douaumont dans la Meuse. (grand-père de Marie-Hélène Ducos). (acte de décès transcrit à Bats en 1921).

BARIS Georges, né à Mont-de-Marsan en 1824, domestique est « tué à l'ennemi » le 14/10/1916 à Barleux dans la Somme. (Sa sœur Jeanne a épousé, à Bats, Jean Desmouliès-grand-père de Michel- en 1912).

Sépulture : nécropole nationale de Dompierre-Becquincourt (Somme) tombe 909. (acte de décès transcrit à Mont-de-Marsan en 1921).

BOUEILH Jean-Baptiste, né en 1887 à Urgons, cultivateur, est « tué à l'ennemi » le 05/05/1917 à Ailles dans l'Aisne après avoir été blessé en juin 1915 puis en janvier 1916 dans la Marne. Croix de guerre. (Sa sœur Marthe a épousé, à Bats, Philippe Saubusse en 1898).

(acte de décès transcrit à Urgons en 1917).

LACAVE Jean-Baptiste, né à Puyol-Cazalets en 1873, cultivateur, s'est marié à Bats en 1906 avec Maria Bellocq. Il est décédé des suites d'un accident de service le 10/01/1918.

Sépulture : carré militaire de Saint-Clément (Meurthe et Moselle) tombe 31. (acte de décès transcrit à Bats en 1918).

PLANTE Georges, né en 1890 à Bordeaux, est décédé le 22/10/1918, à l'hôpital n°6 Saint-Joseph de Bourg en Bresse dans l'Ain, des suites d'une pneumonie contractée en service.

Sépulture : carré militaire de Bourg en Bresse. (acte de décès transcrit à Paris 16ème en 1918)

Lien avec Bats inconnu à ce jour.

Sources documentaires :

-archives communales : registres d'état civil Bats, Urgons.

-archives départementales 40 : registres recrutement militaire

-site internet du ministère de la défense « Mémoire des hommes »

La Commission patrimoine du Comité des Fêtes

